Mairie de Montgenèvre

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de MONTGENÈVRE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Arrêté relatif à l'interdiction de circuler et de stationner sur la Place des Escartons, pour la saison d'été 2021

Le Maire de MONTGENÈVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212 et L. 2213-1 à L. 2213-4 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R. 610-5 ;

Vu l'arrêté municipal du 24 juin 2021, relatif à la fermeture de certains Parkings du Front de Neige de Montgenèvre, durant la saison estivale 2021 ;

Vu la demande formulée par les commerçants de la Place des Escartons :

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de véhicules seront interdits sur la Place des Escartons, du 1er juillet 2021 au 31 août 2021, de 10h00 à minuit.

Les livraisons nécessaires au bon fonctionnement des commerces pourront donc être assurées entre minuit et 10h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques et par la Police Municipale de Montgenèvre.

Cette dernière procédera également aux fermetures des différents points d'accès.

Article 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté pourra donner lieu à des poursuites, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Préfecture des Hautes-Alpes ;
- La Sous-Préfecture de Briançon ;
- La Gendarmerie de Montgenèvre et de Saint-Chaffrey ;
- Le SDIS des Hautes-Alpes ;
- La Police Municipale de Montgenèvre ;
- Les Services Techniques et Administratifs de la Commune de Montgenèvre ;
- L'Office de Tourisme de Montgenèvre ;
- Les différents socioprofessionnels situés sur et aux alentours de la Place des Escartons.

MONTGENÈVRE, le 29 juin 2021

Pour le Maire, Guy HERMITTE,
Par délégation,

La 2ème Adjointe,
Michèle GLAIVE MOREAU

Glaive Moreau

MAIRIE DE MONTGENEVRE - 05100 -